



optique culture

numéro 05 mai 2011

Les dépenses culturelles des municipalités en 2009

SERGE BERNIER *professeur associé,*
Département d'études en loisir, culture et tourisme, Université du Québec à Trois-Rivières

Faits saillants

- Les municipalités du Québec ont consacré 686,2 M\$ à la culture en 2009, une hausse de 9,1 % en un an.
- Les municipalités de 200 000 à 399 999 habitants et celles de 100 000 à 199 999 habitants ont connu des augmentations importantes de leurs dépenses culturelles et cette augmentation a été nettement supérieure à l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement.
- Les municipalités de 25 000 à 99 999 habitants conservent le premier rang avec 5,8 % de leurs dépenses de fonctionnement consacrées à la culture même si elles ont connu une diminution à ce chapitre en 2009.
- La bibliothèque demeure le principal poste de dépenses culturelles, bien que son importance relative diminue.
- Les dépenses de fonctionnement consacrées aux arts et lettres sont celles qui ont bénéficié du plus fort taux de progression parmi tous les domaines culturels.
- Les municipalités québécoises financent, à même les taxes et impôts fonciers, 82,1 % des dépenses culturelles municipales. La vente de biens et services (tarification) ainsi que les subventions reçues constituent les autres principales sources de financement.
- Les municipalités de 100 000 à 199 999 habitants ont vu l'effort financier des contribuables municipaux par habitant, soit la partie des dépenses culturelles financée par les taxes et impôts fonciers, passer de 60,39\$ en 2008 à 71,47\$ en 2009, soit une augmentation de 11,08\$ ou 18,3 %. Les municipalités de 5 000 à 9 999 habitants ont vu cette même contribution municipale passer de 37,73\$ en 2008 à 48,58\$ en 2009, pour une augmentation de 10,85\$ ou 28,8 %.
- Les deux principales villes – Montréal et Québec – dépensent, par habitant, bien davantage que toute autre classe de municipalités, et cet effort budgétaire supplémentaire est ciblé vers les arts et lettres et le patrimoine, art public et design.

L'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) de l'Institut de la statistique du Québec diffuse les résultats 2009 de son *Enquête sur les dépenses des municipalités au titre de la culture*. Il s'agit de la seconde enquête, après celle de 2008, à couvrir les trois grandes catégories de dépenses des municipalités, soit les services rendus, les frais de financement et d'amortissement et les frais généraux. L'Observatoire avait commencé son enquête en 2007, mais la présentation de la comptabilité municipale du moment n'avait pas permis de couvrir les frais de financement et d'amortissement.

Table des matières

- 3 Plus de ressources pour la culture
- 13 La dépense culturelle par habitant – un indicateur de tendance
- 16 Perspective régionale et rôle culturel de la capitale régionale
- 17 Aspects méthodologiques complémentaires

Signes conventionnels

- % Pour cent ou pourcentage
- n Nombre
- ... N'ayant pas lieu de figurer
- .. Donnée non disponible
- x Donnée confidentielle
- Néant ou zéro
- * Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence
- F Donnée trop peu fiable pour être publiée

Notes méthodologiques

Univers d'enquête

En 2009, l'Institut de la statistique du Québec dénombrait 1 115 municipalités locales (tableau 1) sur le territoire du Québec dont 944 ou 84,7 % avaient moins de 5 000 habitants. La population du Québec était estimée à 7 754 987 habitants, en croissance de 0,9 % par rapport à celle de 2008.

Ces 1 115 municipalités forment l'univers complet auprès duquel l'OCCQ conduit son enquête. Il est subdivisé selon les classes de population choisies pour permettre la diffusion de résultats selon sept groupes homogènes de municipalités :

- 400 000 habitants et plus (Montréal et Québec)
- 200 000 à 399 999 habitants (Gatineau, Laval, Longueuil)
- 100 000 à 199 999 habitants (Lévis, Saguenay, Sherbrooke, Terrebonne, Trois-Rivières)
- 25 000 à 99 999 habitants; 33 municipalités en 2009
- 10 000 à 24 999 habitants; 54 municipalités en 2009
- 5 000 à 9 999 habitants; 74 municipalités en 2009
- Moins de 5 000 habitants; 944 municipalités en 2009

Traitement statistique

Toutes les municipalités de 5 000 habitants et plus ont été invitées à fournir leurs résultats à l'Observatoire, alors que des traitements statistiques par modélisation ont été appliqués pour estimer les données des municipalités de moins de 5 000 habitants. Les municipalités appartenant aux trois premiers groupes – soit les cinq municipalités de 100 000 habitants et plus – ont toutes répondu à l'enquête. Les données des autres groupes – les municipalités de moins de 100 000 habitants – ont fait l'objet d'estimations. Ainsi, les résultats présentés ici dressent le portrait de toute la population visée, et non seulement des répondants à l'enquête.

Il est important de noter que les données sur les dépenses totales de fonctionnement de 2008 ont été révisées pour toutes les classes de population et, conséquemment, tous les calculs de pourcentages et de proportions effectués à partir de ces données sont révisés.

En général, la qualité des estimations est très bonne. Cependant, lorsque le nombre de répondants ayant servi à produire l'estimation est faible, la qualité de ces estimations diminue. Lorsque la précision de la donnée est passable, on l'accompagne d'un astérisque (*) qui invite à interpréter cette donnée avec prudence. Lorsque l'Observatoire juge que la donnée n'est pas assez fiable pour être publiée, celle-ci est remplacée par la lettre (F) indiquant une faible précision.

Comparaison avec les années antérieures

L'enquête de 2009 est la troisième à couvrir l'ensemble des municipalités québécoises. On peut en comparer les résultats avec ceux de l'enquête de 2008 qui a été réalisée sur les mêmes bases. La comparaison des données de 2009 et de 2008 avec les résultats de 2007 est cependant partielle en l'absence de données sur les frais de financement et d'amortissement attribués à la culture en 2007. Il est néanmoins possible de comparer les services rendus d'une année à l'autre pour chacun des domaines culturels retenus, et ce, pour les trois années considérées.

De plus, l'analyse des données des grandes municipalités doit tenir compte du fait que la population de la municipalité de Terrebonne était inférieure à 100 000 habitants jusqu'en 2007, alors qu'elle grossit les rangs du groupe des 100 000 à 199 999 habitants à compter de 2008. Cela a évidemment un impact sur les résultats de cette classe de population, et il faut en tenir compte dans l'interprétation des résultats de 2009 et de 2008 par rapport à ceux de 2007, notamment au chapitre des services rendus.

Accès aux tableaux détaillés

Les données présentées dans ce bulletin sont une synthèse des résultats les plus significatifs de l'enquête. Cette enquête est une source inestimable de renseignements sur les dépenses culturelles des municipalités; des dizaines d'autres tableaux statistiques sont disponibles sur le site de l'OCCQ.¹

1. www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/culture_comnc/depense_culture/adm_pub_munic/index.htm

Plus de ressources pour la culture

De 2008 à 2009, les dépenses culturelles ont augmenté plus rapidement que l'ensemble des dépenses de fonctionnement des municipalités québécoises. Alors que les dépenses totales de fonctionnement progressaient de 6,6 %, passant de 13,8 à 14,7 milliards de dollars, les dépenses culturelles de fonctionnement de ces mêmes municipalités ont fait un bond appréciable de 9,1 %, passant de 628,8 en 2008 à 686,2 millions de dollars en 2009 (tableau 2).

Dans toutes les catégories de taille, les municipalités ont augmenté leurs dépenses culturelles de fonctionnement de 2008 à 2009. Sans grande surprise, les dépenses de fonctionnement pour la culture des deux plus grandes villes – Montréal et Québec – ont progressé de 1,7 % (figure 1), se rapprochant ainsi du taux d'inflation dans l'économie québécoise (2,1 % en 2008 et 0,6 % en 2009). Cette augmentation de 5,0 millions de dollars a d'ailleurs en grande partie servi à

comblar les augmentations de coûts de main-d'œuvre de 3,0 millions de dollars (tableau 8), mais elle n'en demeure pas moins supérieure à l'augmentation de 1,3 % des dépenses totales de fonctionnement de la métropole et de la capitale.

Les municipalités de 200 000 à 399 999 habitants et celles de 100 000 à 199 999 habitants ont connu des augmentations importantes de leurs dépenses culturelles, et cette augmentation

Tableau 1 Municipalités et population des municipalités, selon la taille de leur population, Québec, 2007 à 2009

	Municipalités ¹			Population					
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
	n			n			%		
400 000 habitants et plus ²	2	2	2	2 144 251	2 144 827	2 176 049	28,1	27,9	28,1
200 000 à 399 999 habitants ³	3	3	3	858 584	865 561	882 136	11,3	11,3	11,4
100 000 à 199 999 habitants ⁴	4	5	5	555 022	661 666	665 360	7,3	8,6	8,6
25 000 à 99 999 habitants	32	31	33	1 447 041	1 368 470	1 429 237	19,0	17,8	18,4
10 000 à 24 999 habitants	55	56	54	853 824	875 721	833 952	11,2	11,4	10,8
5 000 à 9 999 habitants	73	73	74	499 633	502 656	511 612	6,6	6,5	6,6
Moins de 5 000 habitants	946	945	944	1 261 689	1 264 509	1 256 641	16,6	16,5	16,2
Total	1 115	1 115	1 115	7 620 044	7 683 410	7 754 987	100,0	100,0	100,0

1. L'univers d'enquête porte sur les municipalités locales (à l'exclusion des municipalités de village cri, naskapi et nordique). Il ne couvre pas les territoires autochtones et les territoires non organisés.

2. Incluent Montréal et Québec.

3. Incluent Gatineau, Laval et Longueuil.

4. Incluent Lévis, Saguenay, Sherbrooke, Terrebonne (depuis 2008) et Trois-Rivières.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Tableau 2 Dépenses culturelles et dépenses totales de fonctionnement des municipalités selon la taille de la population, Québec, 2008¹ et 2009

	Dépenses totales de fonctionnement			Dépenses culturelles de fonctionnement		
	2008 ²	2009	Variation 2009/2008	2008	2009	Variation 2009/2008
	\$		%	\$		%
400 000 habitants et plus ²	5 603 755 972	5 676 453 421	1,3	292 525 688	297 560 500	1,7
200 000 à 399 999 habitants ³	1 606 580 752	1 686 569 029	5,0	53 695 648	60 427 025	12,5
100 000 à 199 999 habitants ⁴	1 118 532 978	1 189 974 561	6,4	49 838 293	58 318 785	17,0
25 000 à 99 999 habitants	1 881 253 500	2 206 043 919	17,3	114 593 663	127 836 766	11,6
10 000 à 24 999 habitants	1 325 397 552	1 483 237 767	11,9	61 738 389	66 916 247	8,4
5 000 à 9 999 habitants	692 796 383	756 325 230	9,2	22 352 315	29 869 264	33,6
Moins de 5000 habitants	1 604 189 215	1 746 832 961	8,9	34 014 654	45 261 542	33,1
Total	13 832 506 352	14 745 436 887	6,6	628 758 650	686 190 130	9,1

1. Les données des dépenses totales de fonctionnement de 2008 ont été révisées.

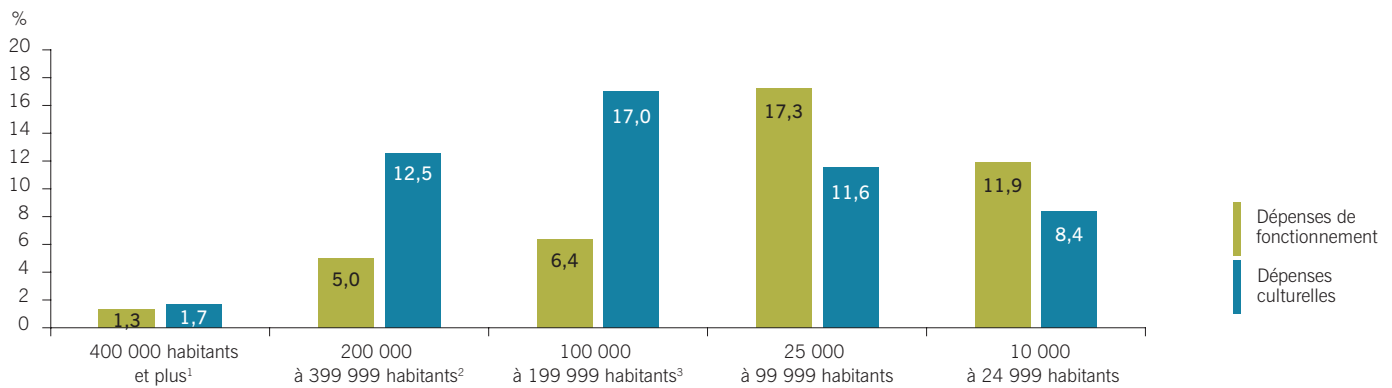
2. Incluent Montréal et Québec.

3. Incluent Gatineau, Laval et Longueuil.

4. Incluent Lévis, Saguenay, Sherbrooke, Terrebonne et Trois-Rivières.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Figure 1 Pourcentage de variation de 2008 à 2009, des dépenses de fonctionnement et des dépenses culturelles, selon la taille de la population



1. Incluent Montréal et Québec.

2. Incluent Gatineau, Laval et Longueuil.

3. Incluent Lévis, Saguenay, Sherbrooke, Terrebonne et Trois-Rivières.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

a été nettement supérieure à l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement. Pour le premier groupe, l'augmentation des dépenses de fonctionnement de 2008 à 2009 a été de 5,0 %, alors que l'augmentation des dépenses culturelles a été de 12,5 %. Le second groupe a connu des pourcentages correspondants de 6,4 % et de 17,0 %. Les dépenses culturelles ont donc progressé plus rapidement que les dépenses de fonctionnement dans ces deux groupes de municipalités.

Les municipalités de 25 000 à 99 999 habitants et celles de 10 000 à 24 999 habitants ont aussi connu des augmentations importantes de leurs dépenses culturelles, mais cette augmentation a été inférieure à l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement. Pour le premier groupe, l'augmentation des dépenses de fonctionnement a été de 17,3 %, alors que l'augmentation des dépenses culturelles a été de 11,6 %; dans le second groupe, les pourcentages correspondants sont de 11,9 % et de 8,4 %.

On observe des écarts importants dans les résultats des municipalités de moins de 10 000 habitants de 2007 à 2009. On peut sans doute conclure qu'il y a eu une augmentation réelle importante des dépenses, en 2008 et 2009 en particulier, mais il est aussi possible qu'une partie de cet écart soit occasionnée par l'amélioration apportée au plan de sondage et à l'estimation des résultats de ce groupe de municipalités à partir de 2009.

Les municipalités consacrent 686,2 M\$ à la culture en 2009

Les 686,2 millions de dollars consacrés à la culture en 2009 comprennent les services rendus, les frais de financement et d'amortissement ainsi que les frais généraux. Les dépenses en services rendus s'élevaient à 550,9 M\$ (tableau 3) ou 80,3 % du total, les frais de financement et d'amortissement à 64,2 M\$ (9,4 %) et les frais généraux à 71,1 M\$ (10,4 %). À elles seules, Montréal et Québec, avec des dépenses culturelles de 297,6 M\$, représentent 43,4 % des dépenses culturelles de toutes les municipalités du Québec, alors qu'elles regroupent 28,1 % de la population québécoise. Il faut cependant rappeler ce qui a été signalé dans les analyses précédentes, à savoir qu'une partie de l'explication de l'écart entre ces deux proportions vient du fait que certains grands équipements culturels collectifs et patrimoniaux sont situés dans ces municipalités centrales.

La part des dépenses en culture consacrée aux services rendus à la population varie selon le groupe de municipalités, de 83,7 % dans les municipalités de plus de 400 000 habitants (proportions calculées à partir du tableau 3)

jusqu'à 73,8 % dans les municipalités de moins de 5 000 habitants. Les frais généraux représentent 15,5 % des dépenses culturelles des municipalités de moins de 5 000 habitants, alors qu'ils occupent 7,6 % – la moitié moins – des dépenses culturelles des municipalités de 400 000 habitants et plus.

Dans l'ensemble, les municipalités québécoises consacrent à la culture 4,7 % de leurs dépenses de fonctionnement en 2009, en légère hausse par rapport au 4,5 % observé en 2008². Des sept groupes de taille de population établis pour l'enquête, quatre ont connu une augmentation de la part de leurs dépenses de fonctionnement qu'ils consacrent à la culture (figure 2). La proportion n'a pas changé dans la métropole et la capitale, alors que les municipalités de 25 000 à 99 999 habitants et celles de 10 000 à 24 999 habitants ont connu des baisses. Néanmoins, les municipalités de 25 000 à 99 999 habitants conservent leur premier rang avec 5,8 % de leurs dépenses de fonctionnement qui est consacré à la culture.

2. Les données sur les dépenses totales de fonctionnement de 2008 ont été révisées.

Tableau 3 Dépenses culturelles des municipalités, selon la taille de la population et le genre de dépenses, Québec, 2009

	Toutes les municipalités	400 000 habitants et plus ¹	200 000 à 399 999 habitants ²	100 000 à 199 999 habitants ³	25 000 à 99 999 habitants	10 000 à 24 999 habitants	5 000 à 9 999 habitants	Moins de 5 000 habitants
\$								
Dépenses de fonctionnement de la municipalité	14 745 436 887	5 676 453 421	1 686 569 029	1 189 974 561	2 206 043 919	1 483 237 767	756 325 230	1 746 832 961
Dépenses culturelles	686 190 130	297 560 500	60 427 025	58 318 785	127 836 766	66 916 247	29 869 264	45 261 542
Services rendus	550 878 527	249 066 249	47 317 538	47 076 481	99 993 957	50 854 105	23 153 283	33 416 914*
Frais de financement et d'amortissement	64 174 938	25 756 884	6 804 024	5 517 114	13 155 979	5 171 603	2 946 284	4 823 050
Frais généraux	71 136 666	22 737 367	6 305 464	5 725 190	14 686 830	10 890 539	3 769 698	7 021 578
%								
Part des dépenses culturelles dans les dépenses de fonctionnement de la municipalité	4,7	5,2	3,6	4,9	5,8	4,5	3,9	2,6

1. Incluent Montréal et Québec.

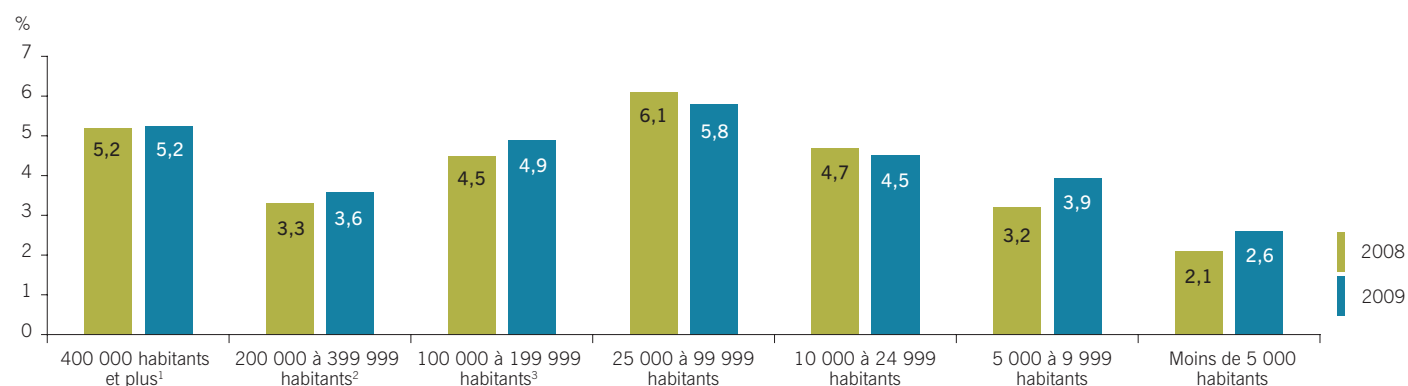
2. Incluent Gatineau, Laval et Longueuil.

3. Incluent Lévis, Saguenay, Sherbrooke, Terrebonne et Trois-Rivières.

* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Figure 2 Part des dépenses culturelles dans les dépenses de fonctionnement de la municipalité, Québec, 2008 et 2009



1. Incluent Montréal et Québec.

2. Incluent Gatineau, Laval et Longueuil.

3. Incluent Lévis, Saguenay, Sherbrooke, Terrebonne et Trois-Rivières.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Les sources de financement

La contribution municipale demeure de loin la principale source de financement puisqu'elle représente 82,1 % (tableau 4) des dépenses municipales en culture. Ce pourcentage est presque toujours au-delà de 80 %, quelle que soit la taille de la municipalité, et on enregistre même 91,5 % dans les municipalités de 200 000 à 399 999 habitants.

Les municipalités de 400 000 habitants et plus font exception avec un pourcentage de contribution municipale évalué à 79,0 %. Il faut cependant considérer avec soin cette contribution des deux principales villes. On remarquera que la part de leurs « autres revenus » s'élève à 8,3 %, une exception parmi toutes les classes de municipalités où elle est inférieure ou égale à

2,2 % (figure 3). Or, on inclut dans la catégorie des autres revenus la quote-part de municipalités liées versée à leur municipalité centrale pour des dépenses d'agglomération (ex. : Muséums nature de Montréal, etc.).

Tableau 4 Dépenses culturelles des municipalités selon la taille de la population et la source de financement, Québec, 2009

	Contribution municipale		Vente de biens et services (tarification)		Subventions reçues		Autres revenus		Dépenses totales	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
400 000 habitants et plus ¹	235 073 011	79,0	21 331 017	7,2	16 582 273	5,6	24 574 199	8,3	297 560 500	100,0
200 000 à 399 999 habitants ²	55 265 650	91,5	1 796 073	3,0	3 001 701	5,0	363 602	0,6	60 427 025	100,0
100 000 à 199 999 habitants ³	47 556 274	81,5	6 135 145	10,5	3 694 215	6,3	933 151	1,6	58 318 785	100,0
25 000 à 99 999 habitants	104 446 684	81,7	12 675 369 *	9,9	10 284 617	8,0	430 096 *	0,3	127 836 766	100,0
10 000 à 24 999 habitants	57 691 432	86,2	2 564 848	3,8	5 199 074	7,8	1 460 894 *	2,2	66 916 247	100,0
5 000 à 9 999 habitants	24 851 935	83,2	F	F	1 635 121 *	5,5	F	F	29 869 264	100,0
Moins de 5000 habitants	38 274 937	84,6	F	F	F	F	F	F	45 261 542	100,0
Total	563 159 924	82,1	50 592 410	7,4	41 975 876	6,1	30 461 922	4,4	686 190 130	100,0

1. Incluent Montréal et Québec.

2. Incluent Gatineau, Laval et Longueuil.

3. Incluent Lévis, Saguenay, Sherbrooke, Terrebonne et Trois-Rivières.

* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

F Donnée trop peu fiable pour être publiée.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

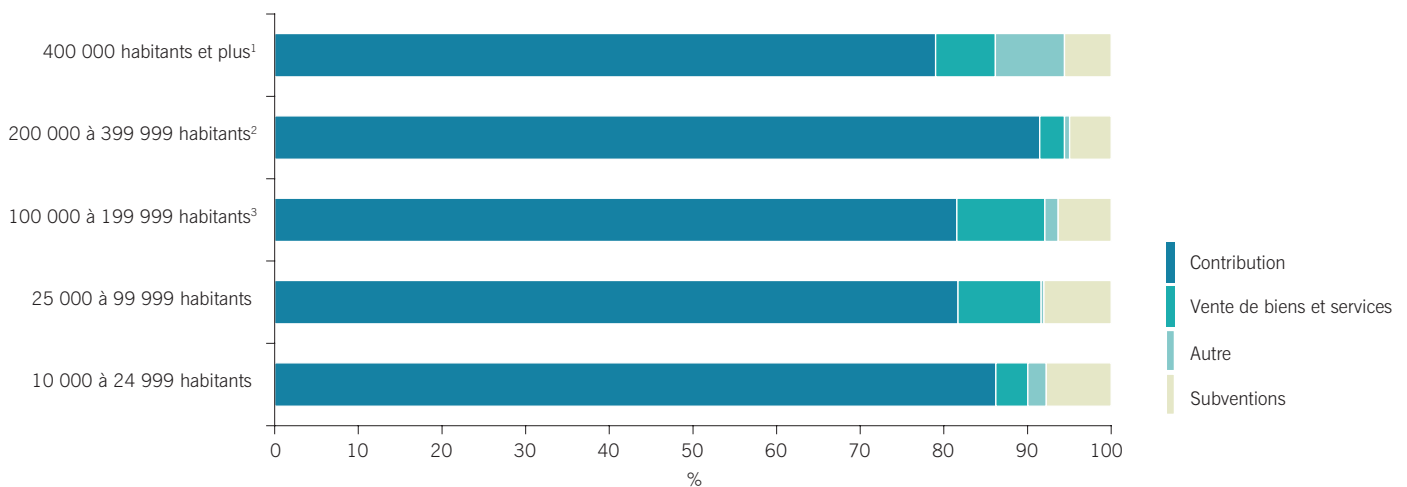
En plus de la contribution municipale et des « autres revenus », les municipalités comptent sur les subventions ainsi que sur la vente de biens et services pour financer leurs dépenses de fonctionnement en culture. La vente de biens et services – qui correspond à la tarification de certains services municipaux, soit le paiement des services par ceux qui les consomment – compte pour 7,4 % des revenus culturels des municipalités québécoises. Ce pourcentage varie cependant selon la taille de la municipalité. Les

deux groupes de municipalités de 25 000 à 199 999 habitants sont ceux qui comptent le plus sur cette source de revenus; ainsi, la tarification finance 10,5 % des dépenses culturelles des municipalités de 100 000 à 199 999 habitants et 9,9 % chez les municipalités de 25 000 à 99 999 habitants. Les utilisateurs des services culturels à Montréal et à Québec, pris ensemble, financent 7,2 % des dépenses en culture de ces deux villes. La tarification des services semble moins importante dans les trois municipalités

de 200 000 à 399 999 habitants, puisque ce sont 3,0 % de leurs dépenses de fonctionnement consacrées à la culture qui sont ainsi financées.

Enfin, les subventions financent 6,1 % des dépenses culturelles des municipalités. Cette proportion varie peu, allant de 5,0 % dans les municipalités de 200 000 à 399 999 habitants à 7,8 % dans les municipalités de 10 000 à 24 999 habitants.

Figure 3 Dépenses culturelles des municipalités selon la source de financement, Québec, 2009



1. Incluent Montréal et Québec.

2. Incluent Gatineau, Laval et Longueuil.

3. Incluent Lévis, Saguenay, Sherbrooke, Terrebonne et Trois-Rivières.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

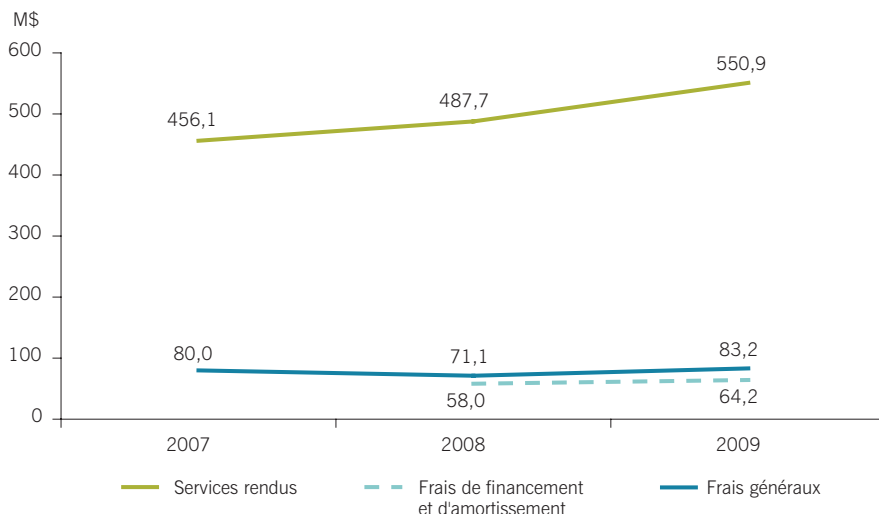
Hausse des dépenses dans presque tous les domaines culturels

Il est possible d'observer l'évolution de la prestation de services de 2007 à 2009 en suivant la progression des services rendus. La dépense totale en services rendus suit une courbe ascendante (figure 4), allant de 456,1 M\$ en 2007 à 487,7 M\$ en 2008 et à 550,9 M\$ en 2009.

Les municipalités offrent des services qui touchent plusieurs domaines culturels. La bibliothèque demeure le principal poste de dépenses, bien que son importance relative diminue. Après deux années au même niveau de dépenses, les bibliothèques publiques ont reçu 243,9 M\$ (tableau 5) pour leur fonctionnement en 2009, une hausse de 17,7 M\$ en une année. Cependant, l'importance relative de la bibliothèque dans l'ensemble des services rendus par la municipalité est passée de 49,7 % en 2007 à 46,4 % en 2008 et à 44,3 % en 2009.

Par ailleurs, les arts et lettres bénéficient d'augmentations de dépenses continues et appréciables. De 71,4 M\$ en 2007, ce domaine culturel est passé à 86,3 M\$ en 2008 et à 108,5 M\$ en 2009. Il s'agit là, et de loin, du plus fort taux de progression parmi tous les domaines culturels, et le pourcentage correspondant des arts et lettres dans l'ensemble des services rendus a évidemment suivi, passant de 15,7 % en 2007 à 17,7 % en 2008 et à

Figure 4 Dépenses culturelles des municipalités selon le genre de dépenses, Québec, 2007 à 2009



Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

19,7 % en 2009. Le domaine du patrimoine, de l'art public et du design, avec des dépenses de 94,0 M\$ en 2009, perd sa seconde place en faveur des arts et lettres, et les dépenses qui y sont consacrées ont connu une faible augmentation depuis 2007.

Les différents services rendus par la municipalité, pour chacun des domaines culturels, ne sont pas tous financés de la même façon. La contribution municipale étant de loin le principal mode de financement, celle-ci domine dans tous les domaines culturels, mais de façon inégale, et les autres modes de financement sont, eux aussi, variables.

Tableau 5 Dépenses culturelles des municipalités en services rendus, selon le domaine culturel, Québec, 2007 à 2009

	2007		2008		2009	
	\$	%	\$	%	\$	%
Services rendus	456 081 756	100,0	487 708 201	100,0	550 878 527	100,0
Bibliothèques	226 447 911	49,7	226 240 515	46,4	243 926 585	44,3
Arts et lettres ¹	71 377 228	15,7	86 300 750	17,7	108 516 696	19,7
Festivals et événements culturels	20 230 165	4,4	20 306 671	4,2	34 537 545	6,3
Festivals et événements à composante culturelle	9 168 313	2,0	16 505 515	3,4	11 077 073	2,0
Loisir culturel et scientifique	22 031 204	4,8	26 421 025	5,4	28 205 505	5,1
Patrimoine, art public et design	87 296 245	19,1	91 198 090	18,7	93 996 735	17,1
Conservation d'archives historiques	2 954 673	0,6	2 693 661	0,6	2 481 982	0,5
Non réparties (tous les domaines sauf les bibliothèques)	16 576 017	3,6	18 041 975	3,7	28 136 405 *	5,1

1. Inclut les arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques, les arts de la scène, la littérature et le multimédia.

* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Tableau 6 Dépenses culturelles des municipalités selon le genre de dépenses, le domaine culturel et la source de financement, Québec, 2009

	Contribution municipale		Vente de biens et services (tarification)		Subventions reçues		Autres revenus		Dépenses totales	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Services rendus	427 848 320	77,7	50 592 410	9,2	41 975 876	7,6	30 461 922	5,5	550 878 527	100,0
Bibliothèques	209 425 819	85,9	8 787 443	3,6	24 390 941	10,0	F	0,5	243 926 585	100,0
Arts et lettres ¹	86 957 323	80,1	12 593 850	11,6	7 542 138	7,0	1 423 386	1,3	108 516 696	100,0
Festivals et événements culturels	24 429 053	70,7	F	19,4	2 341 075*	6,8	F	3,1	34 537 545	100,0
Festivals et événements à composante culturelle	10 723 282	96,8	F	0,9	141 653*	1,3	F	1,0	11 077 073	100,0
Loisir culturel et scientifique	21 480 658	76,2	F	19,0	311 228	1,1	1 067 614*	3,8	28 205 505	100,0
Patrimoine, art public et design	46 347 400	49,3	16 433 515	17,5	6 532 272	6,9	24 683 548	26,3	93 996 735	100,0
Conservation d'archives historiques	2 420 335	97,5	155	-	35 969	1,4	25 523*	1,0	2 481 982	100,0
Non réparties (tous les domaines sauf les bibliothèques)	26 064 450*	92,6	F	2,2	F	2,4	F	2,7	28 136 405*	100,0
Frais de financement et d'amortissement	64 174 938	100,0	64 174 938	...
Bibliothèques	26 405 451	100,0	26 405 451	...
Autres domaines culturels	37 769 487	100,0	37 769 487	...
Frais généraux	71 136 666	100,0	71 136 666	...
Dépenses totales	563 159 924	82,1	50 592 410	7,4	41 975 876	6,1	30 461 922	4,4	686 190 130	100,0

1. Inclut les arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques, les arts de la scène, la littérature et le multimédia.

* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

F Donnée trop peu fiable pour être publiée.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

La tarification finance une bonne part des services rendus dans les domaines des festivals et événements culturels (19,4 %) (tableau 6), du loisir culturel et scientifique (19,0 %), du patrimoine, art public et design (17,5 %) et, dans une moindre mesure, des arts et lettres (11,6 %). Dans le cas du patrimoine, art public et design, il ne faut cependant pas oublier de considérer l'importance des « autres revenus » (26,3 %) qui proviennent pour l'essentiel de la quote-part de municipalités liées versée à leur municipalité centrale pour des dépenses d'agglomération.

Les subventions reçues des gouvernements vont principalement au financement des dépenses de fonctionnement des bibliothèques où elles comptent pour 10,0 % des dépenses. Viennent ensuite les arts et lettres (7,0 %), le patrimoine, art public et design (6,9 %) ainsi que les festivals et événements culturels (6,8 %).

La bibliothèque demeure encore le principal poste de dépenses quelle que soit la taille de la municipalité. Son importance n'est jamais inférieure à 40 %, sauf pour les municipalités de plus de 400 000 habitants où elle compte pour 34,8 % des dépenses en services rendus (tableau 7). Les municipalités de 10 000 à 24 999 habitants y consacrent même près des deux tiers de leurs dépenses en services rendus (62,7 %).

L'importance des dépenses pour les autres domaines culturels que la bibliothèque varie selon le groupe de municipalités. Dans les municipalités de 400 000 habitants et plus, le patrimoine, art public et design occupe toujours la seconde place (31,3 %) (figure 5, page 10) devant les arts et lettres (27,8 %), mais l'écart entre les deux domaines s'est beaucoup rétréci, alors qu'on avait en 2008 des pourcentages correspondants de 31,7 % pour le patrimoine, art public et design et 22,4 % pour les arts et lettres.

Dans les municipalités de 200 000 à 399 999 habitants, les arts et lettres occupent la seconde place (15,3 %), alors que tous les autres domaines sont sous la barre des 8 %. Il en est de même dans les municipalités de 100 000 à 199 999 habitants où les arts et lettres occupent 28,7 % des dépenses en services rendus; ce dernier groupe, avec Montréal et Québec réunis (27,8 %), sont les groupes qui affectent aux arts et lettres la plus forte proportion de leurs dépenses en services rendus, alors que les autres groupes y consacrent entre 6,3 % et 15,3 %.

Tableau 7 Dépenses culturelles des municipalités en services rendus, selon le domaine culturel et la taille de la municipalité, Québec, 2009

	Toutes les municipalités		400 000 habitants et plus ¹		200 000 à 399 999 habitants ²		100 000 à 199 999 habitants ³	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Services rendus	550 878 527	100,0	249 066 249	100,0	47 317 538	100,0	47 076 481	100,0
Bibliothèques	243 926 585	44,3	86 568 622	34,8	27 185 699	57,5	19 042 527	40,5
Arts et lettres ⁴	108 516 696	19,7	69 338 704	27,8	7 250 726	15,3	13 526 664	28,7
Festivals et événements culturels	34 537 545	6,3	3 392 959	1,4	3 001 067	6,3	4 938 893	10,5
Festivals et événements à composante culturelle	11 077 073	2,0	2 101 628	0,8	1 716 772	3,6	2 029 420	4,3
Loisir culturel et scientifique	28 205 505	5,1	7 786 549	3,1	1 868 023	3,9	1 430 601	3,0
Patrimoine, art public et design	93 996 735	17,1	77 890 819	31,3	3 657 092	7,7	3 274 682	7,0
Conservation d'archives historiques	2 481 982	0,5	935 000	0,4	638 623	1,3	595 091	1,3
Non réparties (tous les domaines sauf les bibliothèques)	28 136 405	5,1	1 051 968	0,4	1 999 536	4,2	2 238 601	4,8

	25 000 à 99 999 habitants		10 000 à 24 999 habitants		5 000 à 9 999 habitants		Moins de 5000 habitants	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Services rendus	99 993 957	100,0	50 854 105	100,0	23 153 283	100,0	33 416 914*	100,0
Bibliothèques	51 583 180	51,6	31 866 218	62,7	11 740 206	50,7	15 940 133*	47,7
Arts et lettres ⁴	11 039 943	11,0	3 188 049	6,3	1 662 549*	7,2	2 510 062*	7,5
Festivals et événements culturels	12 277 735	12,3	3 900 123	7,7	2 873 411	12,4	4 153 357*	12,4
Festivals et événements à composante culturelle	1 954 894	2,0	1 478 103	2,9	713 003*	3,1	F	F
Loisir culturel et scientifique	9 773 745*	9,8	2 938 960	5,8	F	F	F	F
Patrimoine, art public et design	4 828 804	4,8	2 311 219	4,5	572 183	2,5	F	F
Conservation d'archives historiques	150 684	0,2	162 584	0,3	F	F	F	F
Non réparties (tous les domaines sauf les bibliothèques)	8 384 973	8,4	5 008 850	9,8	F	F	F	F

1. Incluent Montréal et Québec.

2. Incluent Gatineau, Laval et Longueuil.

3. Incluent Lévis, Saguenay, Sherbrooke, Terrebonne et Trois-Rivières.

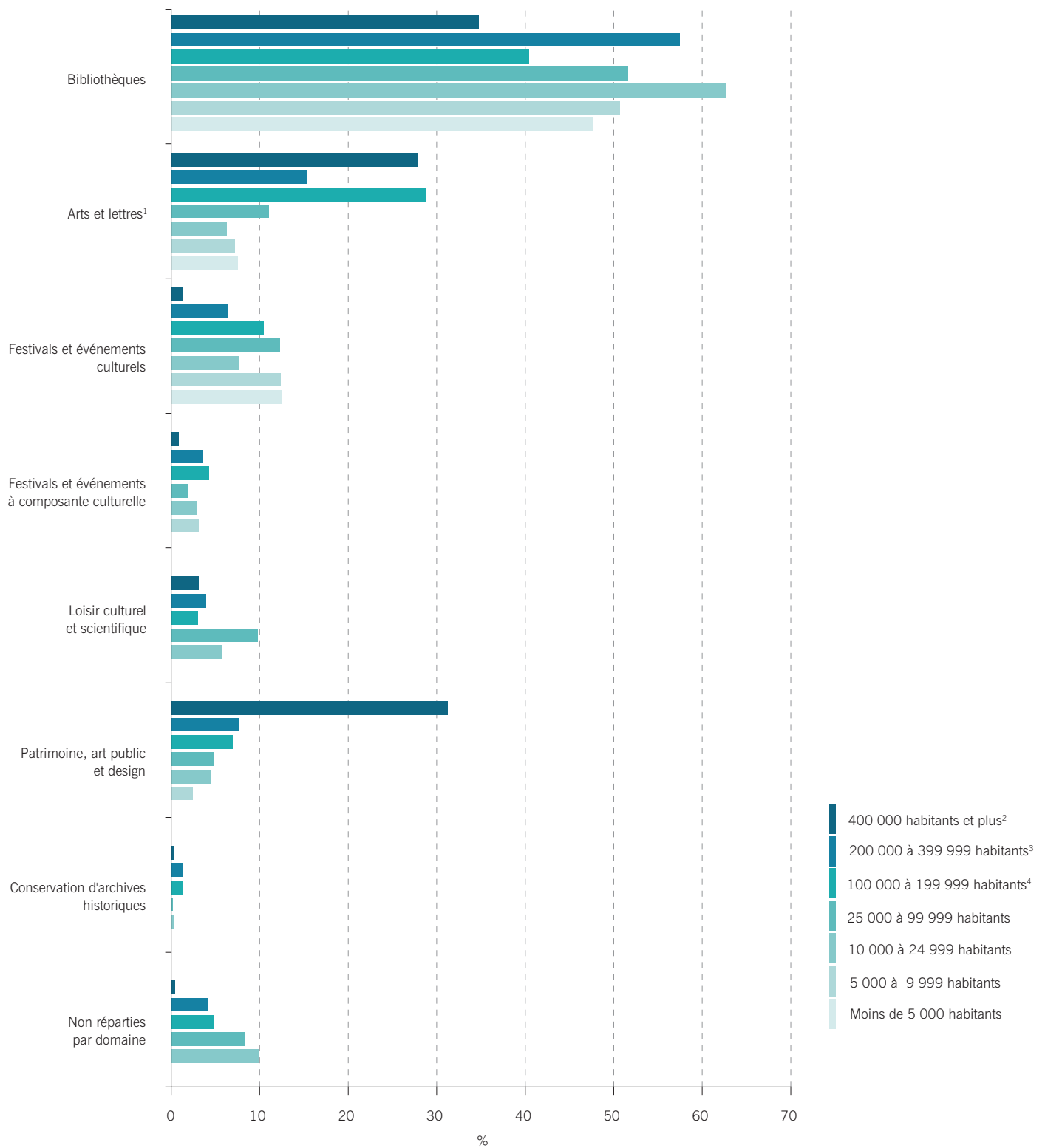
4. Incluent les arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques, les arts de la scène, la littérature et le multimédia.

* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

F Donnée trop peu fiable pour être publiée.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Figure 5 Dépenses culturelles des municipalités, selon le domaine culturel et la taille de la population, Québec, 2009



1. Inclut les arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques, les arts de la scène, la littérature et le multimédia.

2. Incluent Montréal et Québec.

3. Incluent Gatineau, Laval et Longueuil.

4. Incluent Lévis, Saguenay, Sherbrooke, Terrebonne et Trois-Rivières.

Source: Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Salaires et avantages sociaux : entre le tiers et la moitié des dépenses en services rendus

Les services rendus selon le domaine culturel ont été analysés, mais l'enquête permet aussi de décliner ces services rendus à la population selon la catégorie de dépenses. On y retrouvera les cachets d'artistes et les honoraires, les subventions octroyées, les achats de biens et services, ainsi que les dépenses relatives à l'entretien des immeubles utilisés pour les services culturels. Enfin, à la base même de la prestation des services culturels municipaux, on

retrouve la contribution essentielle des ressources humaines employées par la municipalité. Ainsi, les salaires et avantages sociaux forment de loin la catégorie de dépenses la plus importante.

Sur les 550,9 M\$ (tableau 8) de dépenses en services rendus, 245,0 M\$ (44,5 %) vont en salaires et avantages sociaux versés aux employés de la municipalité. Il est intéressant de regrouper ensuite les subventions octroyées et

les cachets d'artistes, car il s'agit là des sommes versées aux artistes, aux travailleurs culturels et aux organismes du milieu. Ces deux catégories réunies représentent 123,2 M\$ ou 22,4 % des dépenses en services qui sont ainsi versées aux milieux culturels. L'achat de biens et services et l'entretien des immeubles et autres services municipaux représentent respectivement 16,6 % et 12,5 % des dépenses en services rendus.

Tableau 8 Dépenses culturelles des municipalités en services rendus, selon la catégorie de dépenses et la taille de la population, Québec, 2009

	Toutes les municipalités		400 000 habitants et plus ¹		200 000 à 399 999 habitants ²		100 000 à 199 999 habitants ³	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Services rendus	550 878 527	100,0	249 066 249	100,0	47 317 538	100,0	47 076 481	100,0
Salaires et avantages sociaux	245 005 861	44,5	115 661 052	46,4	25 461 395	53,8	17 224 092	36,6
Subventions octroyées	83 192 831	15,1	46 199 650	18,5	4 990 491	10,5	11 910 062	25,3
Cachets d'artiste et honoraires	39 966 559	7,3	20 989 003	8,4	2 722 337	5,8	4 456 430	9,5
Achat de biens et services	91 188 212	16,6	42 864 429	17,2	5 620 735	11,9	7 004 833	14,9
Entretien des immeubles et autres services municipaux ⁴	68 686 187	12,5	17 950 581	7,2	7 359 364	15,6	5 341 599	11,3
Autres dépenses ⁵	22 838 877	4,1	5 401 534	2,2	1 163 215	2,5	1 139 464	2,4

	25 000 à 99 999 habitants		10 000 à 24 999 habitants		5 000 à 9 999 habitants		Moins de 5000 habitants	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Services rendus	99 993 957	100,0	50 854 105	100,0	23 153 283	100,0	33 416 914	100,0
Salaires et avantages sociaux	41 628 049	41,6	24 310 576	47,8	8 591 002	37,1	F	F
Subventions octroyées	11 288 905	11,3	3 147 747*	6,2	2 200 020*	9,5	F	F
Cachets d'artiste et honoraires	4 797 357	4,8	2 636 979	5,2	1 742 973	7,5	F	F
Achat de biens et services	17 417 245	17,4	8 102 701	15,9	4 199 670	18,1	F	F
Entretien des immeubles et autres services municipaux ⁴	19 884 370	19,9	7 735 635	15,2	4 282 426*	18,5	F	F
Autres dépenses ⁵	4 978 030	5,0	4 920 468	9,7	2 137 191*	9,2	F	F

1. Incluent Montréal et Québec.

2. Incluent Gatineau, Laval et Longueuil.

3. Incluent Lévis, Saguenay, Sherbrooke, Terrebonne et Trois-Rivières.

4. Dépenses en entretien des immeubles et autres services municipaux qui n'ont pu être réparties par catégorie.

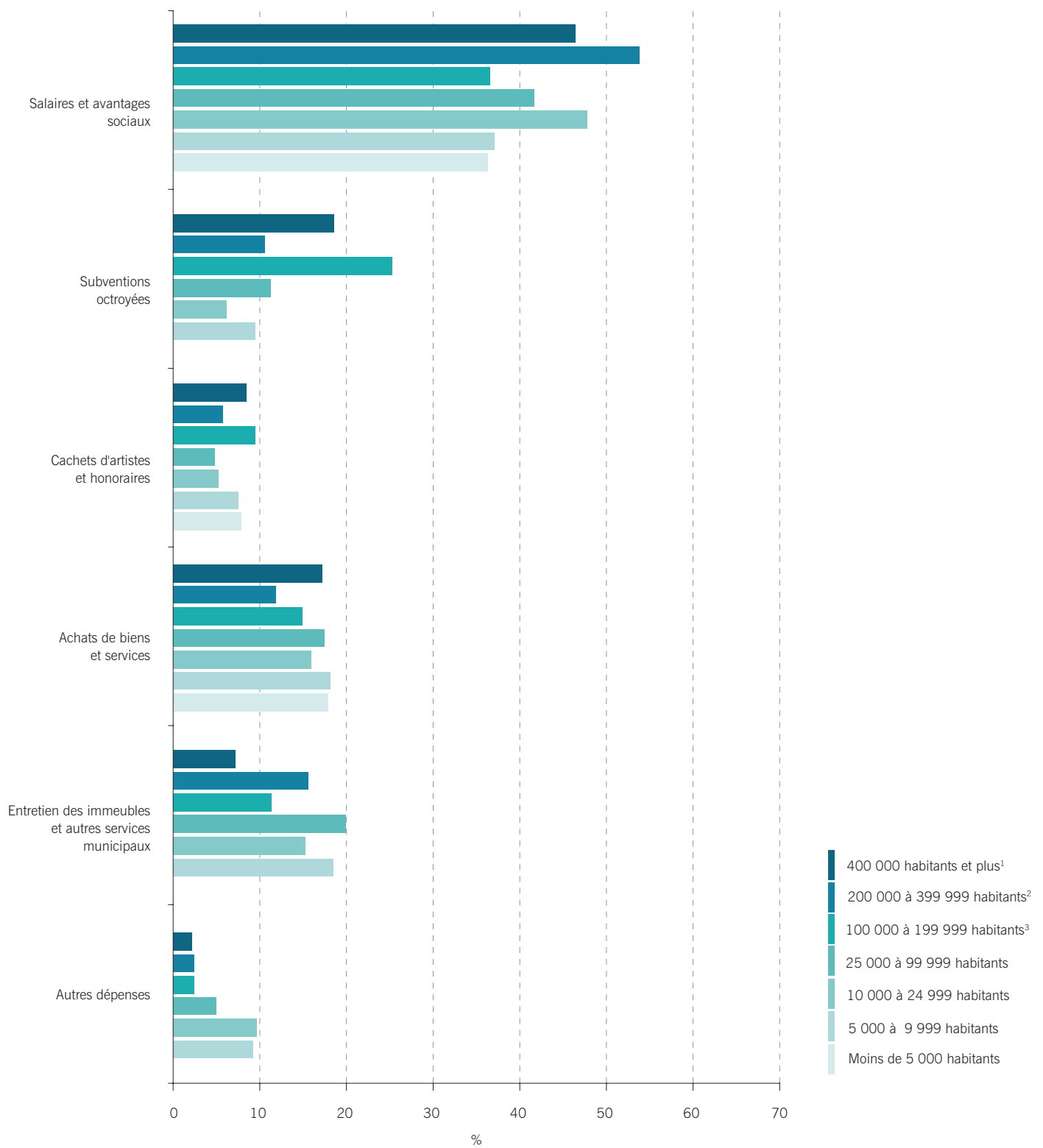
5. Comprend les frais de locaux, les crédits de taxe et la quote-part versée aux organismes supramunicipaux.

* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

F Donnée trop peu fiable pour être publiée.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Figure 6 Dépenses culturelles en services rendus, selon la taille de la population, Québec, 2009



1. Incluent Montréal et Québec.

2. Incluent Gatineau, Laval et Longueuil.

3. Incluent Lévis, Saguenay, Sherbrooke, Terrebonne et Trois-Rivières.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Les salaires et avantages sociaux représentent plus de 40 % du coût des services rendus dans toutes les classes de municipalités de 10 000 habitants et plus, sauf dans les municipalités de 100 000 à 199 999 habitants où ils comptent pour 36,6 % (figure 6) du total. En contrepartie, la part combinée des subventions octroyées et des cachets d'artistes y est nettement plus élevée que dans les autres groupes de municipalités. Une hypothèse est posée pour expliquer cette particularité, et elle se base sur les fusions municipales qui ont réuni des municipalités de taille moyenne avec plusieurs municipalités de petite taille. Ainsi, les ressources actuelles affectées à la culture résultent du regroupement des ressources alors existantes. Aussi, la pratique consistant à octroyer des contrats et des subventions pour des mandats confiés à des organismes culturels – par exemple, l'administration d'une salle de spectacle – devrait être considérée parmi les éléments d'explication.

Les résultats de Montréal et Québec méritent aussi une attention particulière. La proportion des salaires et avantages sociaux (46,4 %) y dépasse la moyenne nationale qui est de 44,5 %, tandis que les sommes consacrées à l'octroi de subventions combinées aux cachets d'artistes et honoraires sont importantes avec 67,2 M\$ ou 26,9 % des dépenses en services rendus qui sont ainsi versés aux milieux culturels.

La dépense culturelle par habitant – un indicateur de tendance

En moyenne, les dépenses des municipalités du Québec pour la culture sont de 88,48 \$ par habitant (tableau 9). De cette somme, 71,04 \$ servent à rendre directement des services à la population. Les frais de financement et d'amortissement coûtent 8,28 \$ et les frais généraux 9,17 \$ (figure 7). L'analyse des dépenses par habitant selon la taille de la municipalité permet de mettre en lumière deux groupes particuliers. D'abord, les deux plus grandes villes dépensent en moyenne 136,74 \$ par habitant, soit beaucoup plus que la moyenne nationale ou que toute autre municipalité. Ensuite, à l'inverse, les municipalités de 200 000 à 399 999 habitants dépensent moins par habitant que toutes les autres classes de municipalités de plus de 10 000 habitants.

Bien que la dépense culturelle par habitant puisse servir d'indicateur pour comparer l'effort relatif des différents groupes de municipalités quant à leurs dépenses au titre de la culture, il est utile de nuancer ces comparaisons et examiner la dépense affectée à chaque domaine culturel pour mieux comprendre certaines variations. Ainsi, Montréal et Québec dépensent bien davantage que toute autre classe de municipalités, mais cet effort budgétaire supplémentaire est ciblé vers certains domaines culturels en particulier. La dépense pour les arts et lettres, 31,86 \$ par habitant (tableau 10), de même que la dépense en patrimoine, art public et design, 35,79 \$ par habitant, atteignent des niveaux nettement supérieurs à ce qui est observé dans les autres classes de municipalités.

Tableau 9 Dépenses culturelles des municipalités par habitant, selon le genre de dépenses et la taille de la population, Québec, 2009

	Toutes les municipalités		400 000 habitants et plus ¹		200 000 à 399 999 habitants ²		100 000 à 199 999 habitants ³	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Dépenses totales	88,48	100,0	136,74	100,0	68,50	100,0	87,65	100,0
Services rendus	71,04	80,3	114,46	83,7	53,64	78,3	70,75	80,7
Frais de financement et d'amortissement	8,28	9,4	11,84	8,7	7,71	11,3	8,29	9,5
Frais généraux	9,17	10,4	10,45	7,6	7,15	10,4	8,60	9,8
	25 000 à 99 999 habitants		10 000 à 24 999 habitants		5 000 à 9 999 habitants		Moins de 5 000 habitants	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Dépenses totales	89,44	100,0	80,24	100,0	58,38	100,0	36,02	100,0
Services rendus	69,96	78,2	60,98	76,0	45,26	77,5	26,59*	73,8
Frais de financement et d'amortissement	9,20	10,3	6,20	7,7	5,76	9,9	3,84	10,7
Frais généraux	10,28	11,5	13,06	16,3	7,37	12,6	5,59	15,5

1. Incluent Montréal et Québec.

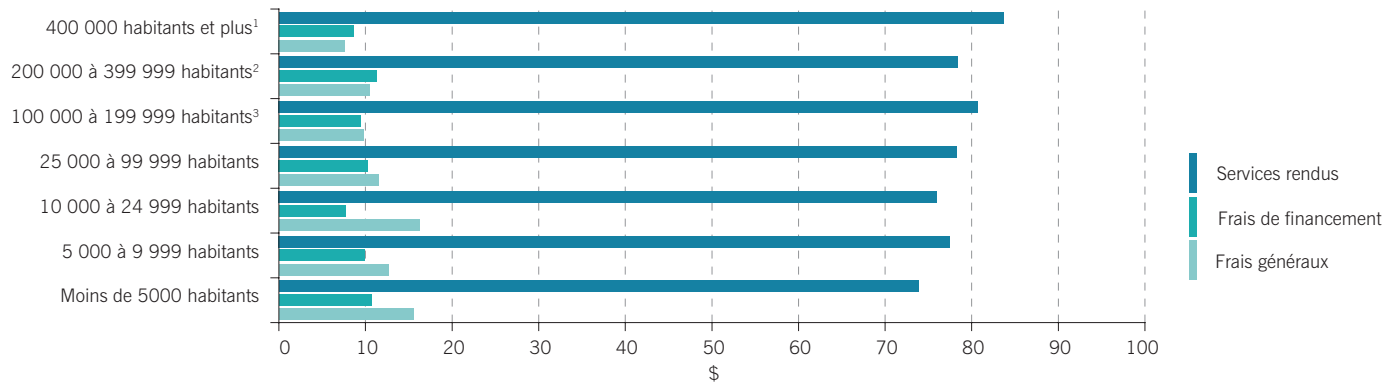
2. Incluent Gatineau, Laval et Longueuil.

3. Incluent Lévis, Saguenay, Sherbrooke, Terrebonne et Trois-Rivières.

* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Figure 7 Dépenses culturelles par habitant, selon la taille de la population, Québec, 2009



1. Incluent Montréal et Québec.
2. Incluent Gatineau, Laval et Longueuil.
3. Incluent Lévis, Saguenay, Sherbrooke, Terrebonne et Trois-Rivières.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Tableau 10 Dépenses culturelles en services rendus des municipalités, par habitant, selon le domaine culturel et la taille de la population, Québec, 2009

	Toutes les municipalités		400 000 habitants et plus ¹		200 000 à 399 999 habitants ²		100 000 à 199 999 habitants ³	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Dépenses en services rendus	71,04	100,0	114,46	100,0	53,64	100,0	70,75	100,0
Bibliothèques	31,45	44,3	39,78	34,8	30,82	57,5	28,62	40,5
Arts et lettres ⁴	13,99	19,7	31,86	27,8	8,22	15,3	20,33	28,7
Festivals et événements culturels	4,45	6,3	1,56	1,4	3,40	6,3	7,42	10,5
Festivals et événements à composante culturelle	1,43	2,0	0,97	0,8	1,95	3,6	3,05	4,3
Loisir culturel et scientifique	3,64	5,1	3,58	3,1	2,12	3,9	2,15	3,0
Patrimoine, art public et design	12,12	17,1	35,79	31,3	4,15	7,7	4,92	7,0
Conservation d'archives historiques	0,32	0,5	0,43	0,4	0,72	1,3	0,89	1,3
Non réparties (tous les domaines sauf les bibliothèques)	3,63	5,1	0,48	0,4	2,27	4,2	3,36	4,8
	25 000 à 99 999 habitants		10 000 à 24 999 habitants		5 000 à 9 999 habitants		Moins de 5000 habitants	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Dépenses en services rendus	69,96	100,0	60,98	100,0	45,26	100,0	26,59*	100,0
Bibliothèques	36,09	51,6	38,21	62,7	22,95	50,7	12,68*	47,7
Arts et lettres ⁴	7,72	11,0	3,82	6,3	3,25*	7,2	2,00*	7,5
Festivals et événements culturels	8,59	12,3	4,68	7,7	5,62	12,4	3,31*	12,4
Festivals et événements à composante culturelle	1,37	2,0	1,77	2,9	1,39*	3,1	F	F
Loisir culturel et scientifique	6,84*	9,8	3,52	5,8	F	F	F	F
Patrimoine, art public et design	3,38	4,8	2,77	4,5	1,12	2,5	F	F
Conservation d'archives historiques	0,11	0,2	0,19	0,3	F	F	F	F
Non réparties (tous les domaines sauf les bibliothèques)	5,87	8,4	6,01	9,8	F	F	F	F

1. Incluent Montréal et Québec.
 2. Incluent Gatineau, Laval et Longueuil.
 3. Incluent Lévis, Saguenay, Sherbrooke, Terrebonne et Trois-Rivières.
 4. Incluent les arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques, les arts de la scène, la littérature et le multimédia.
- * Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable : à interpréter avec prudence.
 F Donnée trop peu fiable pour être publiée.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Pour les arts et lettres, les municipalités de 100 000 à 199 999 habitants dépensent 20,33 \$ par habitant. Bien que cela soit sensiblement moins que les 31,86 \$ de Montréal et Québec, les cinq municipalités concernées se classent loin devant le groupe suivant, soit les municipalités de 200 000 à 399 999 habitants qui enregistrent une dépense de 8,22 \$ par habitant. La dépense de tous les autres groupes est inférieure à ces valeurs.

On trouvera facilement des raisons historiques pour expliquer l'effort particulier des deux plus grandes villes à l'égard du patrimoine, art public et design – et à l'égard du patrimoine en particulier – mais il n'en demeure pas moins que l'écart avec les autres groupes est énorme, le plus près, soit encore les municipalités de 100 000 à 199 999 habitants, enregistrant des dépenses de 4,92 \$ par habitant.

La répartition des dépenses par habitant selon le domaine culturel montre évidemment que la dépense la plus élevée va aux bibliothèques, loin devant les autres domaines, avec une dépense moyenne de 31,45 \$ par habitant dans l'ensemble des municipalités québécoises. Trois groupes de municipalités se situent au-delà de la moyenne nationale. Les municipalités de 400 000 habitants et plus se situent en tête de liste de toutes les classes de population avec une dépense de 39,78 \$ par habitant. Suivent les municipalités de 10 000 à 24 999 habitants avec 38,21 \$ et les municipalités de 25 000 à 99 999 habitants avec 36,09 \$.

La situation des municipalités de moins de 5 000 habitants est difficilement comparable à celle des municipalités de plus grande taille, celles-ci étant pour la plupart affiliées à un centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP). Alors que les bibliothèques des municipalités de plus de 5 000 habitants sont directement subventionnées par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), les bibliothèques affiliées ne reçoivent pas de subventions directes. Ce sont plutôt les CRSBP, subventionnés par le MCCCF, qui leur fournissent les services. Ainsi, dans le calcul des dépenses de bibliothèque par habitant des municipalités de moins de 5 000 habitants, on ne peut tenir compte que des dépenses effectuées par la contribution municipale.

La contribution municipale à la culture

La dépense totale et la dépense par habitant donnent un aperçu du coût de l'offre culturelle municipale. Cette offre culturelle est financée au moyen de fonds provenant de quatre sources, soit la contribution municipale, la vente de bien et services (où l'utilisateur paie une partie du coût du service qu'il reçoit), les subventions octroyées par les gouvernements du Québec et du Canada et, enfin, les autres revenus.

Pour apprécier l'effort financier des citoyens d'une municipalité pour offrir des services culturels à l'ensemble des habitants de la municipalité, une façon de faire consiste à calculer la contribution municipale moyenne par habitant, c'est-à-dire combien chaque citoyen, à même ses taxes et impôts fonciers, paie pour la culture.

Les dépenses culturelles municipales ont augmenté de 2008 à 2009, de même que la part provenant de la contribution municipale et, conséquemment, celle des contribuables municipaux a suivi. En moyenne en 2008,

chaque citoyen payait pour la culture 68,27 \$ (tableau 11) à même ses taxes municipales et impôts fonciers et, en 2009, cette somme est passée à 72,62 \$, soit 4,35 \$ ou 6,4 % de plus que l'année précédente.

Toutes les classes de municipalités ont connu une augmentation, sauf Montréal et Québec où la contribution municipale par habitant est passée de 109,31 \$ en 2008 à 108,03 \$ en 2009. Pour certaines des autres classes de population, les augmentations de la contribution municipale pour la culture ont été très significatives et parfois même très importantes. À titre d'exemple, les municipalités de 100 000 à 199 999 habitants ont vu la contribution culturelle municipale par habitant passer de 60,39 \$ en 2008 à 71,47 \$ en 2009, soit une augmentation de 11,08 \$ ou 18,3 %. Les municipalités de 5 000 à 9 999 habitants ont vu cette contribution passer de 37,73 \$ en 2008 à 48,58 \$ en 2009, pour une augmentation de 10,85 \$ ou 28,8 %.

Tableau 11 Contribution municipale et population des municipalités, selon la taille de leur population, Québec, 2008 et 2009

	Population totale		Contribution municipale par habitant	
	2008	2009	2008	2009
	n		\$	
400 000 habitants et plus ¹	2 144 827	2 176 049	109,31	108,03
200 000 à 399 999 habitants ²	865 561	882 136	54,88	62,65
100 000 à 199 999 habitants ³	661 666	665 360	60,39	71,47
25 000 à 99 999 habitants	1 368 470	1 429 237	71,25	73,08
10 000 à 24 999 habitants	875 721	833 952	62,63	69,18
5 000 à 9 999 habitants	502 656	511 612	37,73	48,58
Moins de 5 000 habitants	1 264 509	1 256 641	24,76	30,46
Total	7 683 410	7 754 987	68,27	72,62

1. Incluent Montréal et Québec.

2. Incluent Gatineau, Laval et Longueuil.

3. Incluent Lévis, Saguenay, Sherbrooke, Terrebonne et Trois-Rivières.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Perspective régionale et rôle culturel de la capitale régionale

Le territoire du Québec est divisé en 17 régions administratives qui peuvent être regroupées en quatre grands types de régions. Par ailleurs, chaque région a une capitale régionale – identifiée ici comme la municipalité la plus peuleuse de la région.

> Les régions centrales, qui correspondent aux grands centres urbains :

- Capitale-Nationale (03) (Québec)
- Montréal (06) (Montréal)

> Les régions périphériques, situées à proximité des grands centres urbains :

- Chaudière-Appalaches (12) (Lévis)
- Laval (13) (Laval)
- Lanaudière (14) (Terrebonne)
- Laurentides (15) (Saint-Jérôme)
- Montérégie (16) (Longueuil)

> Les régions intermédiaires, situées entre les régions centrales ou périphériques et les régions éloignées :

- Mauricie (04) (Trois-Rivières)
- Estrie (05) (Sherbrooke)
- Outaouais (07) (Gatineau)
- Centre-du-Québec (17) (Drummondville)

> Les régions éloignées, situées loin des grands centres urbains, aux limites est, nord et ouest du Québec :

- Bas-Saint-Laurent (01) (Rimouski)
- Saguenay-Lac-Saint-Jean (02) (Saguenay)
- Abitibi-Témiscamingue (08) (Rouyn-Noranda)
- Côte-Nord (09) (Sept-Îles)
- Nord-du-Québec (10) (Chibougamau)
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11) (Gaspé)

Les résultats de l'enquête auprès des municipalités ont été regroupés selon le type de région et l'importance des capitales régionales de chaque groupe de régions a été mise en lumière. Au Québec, la part des dépenses de fonctionnement des municipalités qui est consacrée à la culture est de 4,7 % (tableau 12). Le pourcentage correspondant est de 5,2 % dans les régions centrales, soit 0,1 point de pourcentage de moins qu'en 2008.³ Dans les régions périphériques et dans les régions intermédiaires, les dépenses culturelles comptent pour 4,1 % des dépenses de fonctionnement de la municipalité, soit une hausse de 0,3 point de pourcentage dans les régions périphériques et de 0,2 dans les régions intermédiaires. Dans les régions éloignées, les dépenses culturelles représentent 4,5 %

dépenses de fonctionnement des municipalités de la région, soit 0,2 % de plus qu'en 2008.

La capitale régionale, identifiée ici comme la municipalité la plus peuleuse de sa région, a sans doute un rôle culturel particulier à jouer dans sa région. L'une des façons – certainement pas la seule – de considérer et d'évaluer ce rôle consiste à mesurer l'importance des dépenses de fonctionnement consacrées à la culture par ces capitales régionales en rapport avec la proportion de la population régionale qu'elles représentent.

Ainsi, plus la proportion des dépenses culturelles de la capitale dans les dépenses culturelles de la région dépasse la proportion de la population de la capitale par rapport à celle de la région, plus le rôle culturel de la capitale régionale apparaît prépondérant.

Dans les régions centrales, les dépenses culturelles des capitales régionales représentent 86,1 % (figure 8) des dépenses culturelles de toutes les municipalités de la région, alors que Montréal et Québec comptent pour 84,0 % de la population des régions 03 et 06 réunies.

Dans les régions périphériques, les dépenses culturelles des capitales régionales représentent 31,2 % des dépenses culturelles des régions correspondantes, alors que ces capitales regroupent 29,1 % de la population de ces régions.

Tableau 12 Dépenses culturelles des municipalités selon le type de région et la capitale régionale¹, Québec, 2009

	Unité	Toutes les municipalités	Régions centrales	Régions périphériques	Régions intermédiaires	Régions éloignées
Dépenses de fonctionnement de la municipalité	\$	14 745 436 887	6 618 173 441	4 887 777 040	1 872 930 719	1 366 555 687
Dépenses culturelles	\$	686 190 130	345 428 130	202 061 727	76 724 814	61 975 460
Part des dépenses culturelles dans les dépenses de fonctionnement de la municipalité	%	4,7	5,2	4,1	4,1	4,5
Dépenses culturelles des capitales régionales	\$	439 977 167	297 560 500	62 999 265	53 495 709	25 921 693
Proportion des dépenses des capitales régionales	%	64,1	86,1	31,2	69,7	41,8
Population des régions	n	7 754 987	2 591 693	3 204 786	1 152 527	805 981
Population des capitales régionales	n	3 993 292	2 176 049	931 944	609 389	275 910
Proportion de la population des capitales régionales	%	51,5	84,0	29,1	52,9	34,2

1. La capitale régionale est identifiée ici comme la municipalité la plus importante de la région en fonction de la population.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

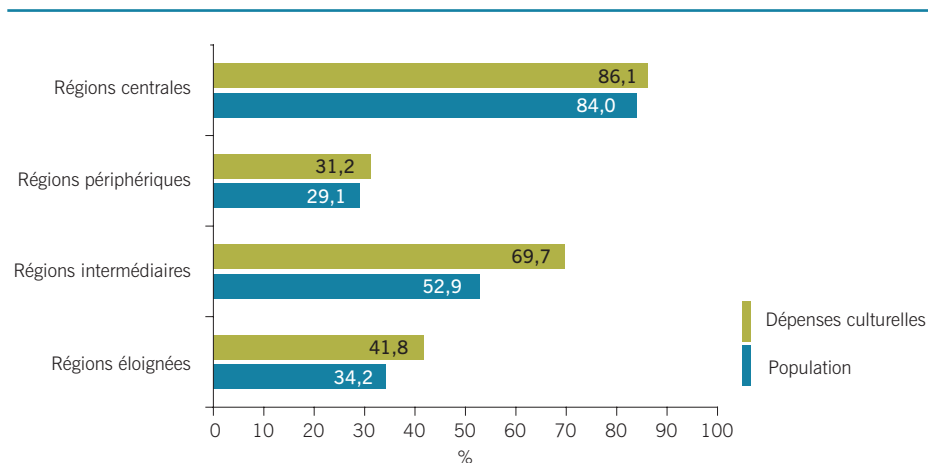
3. Les dépenses de fonctionnement des municipalités ont été révisées pour 2008, et le pourcentage des dépenses culturelles sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'en trouve aussi révisé.

C'est dans les régions intermédiaires que l'écart est le plus grand. Les pourcentages correspondants sont de 69,7 % pour les dépenses culturelles et 52,9 % pour la population. Enfin, les dépenses culturelles municipales dans les régions éloignées sont assumées à 41,8 % par les capitales régionales, alors que celles-ci regroupent 34,2 % de la population.

Dans tous les cas, les capitales régionales assument un pourcentage des dépenses culturelles municipales de la région supérieur au pourcentage que leur population représente dans cette région. L'écart entre ces pourcentages est particulièrement marqué dans les régions intermédiaires où les capitales régionales comptent pour 52,9 % de la population de ces régions, alors que leurs dépenses culturelles comptent pour 69,7 % des dépenses dans la région, pour un écart de 16,8 points de pourcentage entre les deux proportions en 2009. L'écart correspondant pour 2008 était de 15,1 points de pourcentage (figure 9). On peut donc observer, en se basant sur les dépenses culturelles, que les capitales régionales en régions intermédiaires jouent un rôle culturel largement supérieur à ce que leur population représente dans ces régions et ce rôle semble s'accroître de 2008 à 2009.

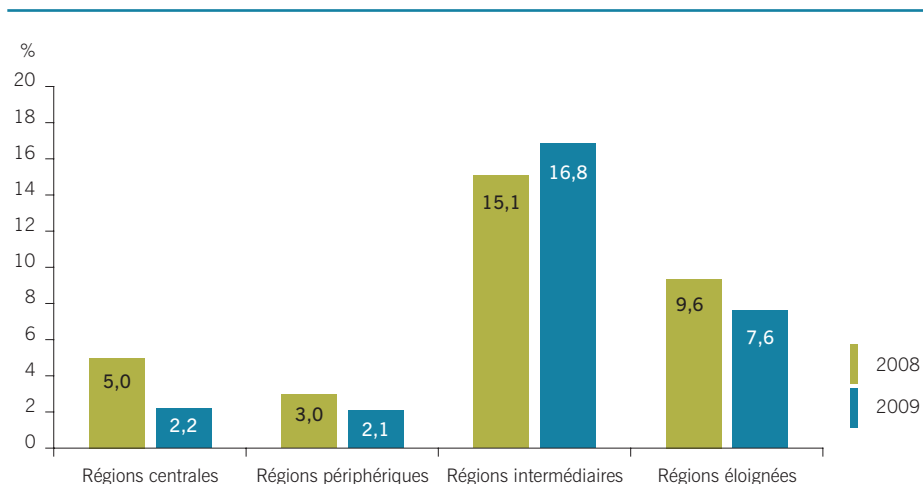
Les capitales régionales des régions éloignées suivent avec un écart de 7,6 points entre les dépenses culturelles (41,8 % des dépenses de la région) et la population (34,2 % de la population de la région). Par ailleurs, cet écart est inférieur aux 9,4 points de pourcentage observés en 2008. Le rôle de la capitale régionale, toujours basé ici uniquement sur la valeur des dépenses de fonctionnement consacrées à la culture, semble donc diminuer légèrement par rapport à l'année précédente.

Figure 8 Proportion des dépenses culturelles et de la population de la capitale régionale selon le type de région, Québec, 2009



Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Figure 9 Écart entre les proportions de dépenses culturelles et de population des capitales régionales sur l'ensemble de la région, Québec, 2008, 2009



Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Aspects méthodologiques complémentaires

Les frais de financement

La publication des données de 2009 marque la seconde année où les résultats complets ont pu être recueillis par l'*Enquête sur les dépenses des municipalités au titre de la culture*. Rappelons qu'après la conduite d'un projet pilote pour recueillir des données sur les années 2003 à 2006, il a été possible de publier, pour la première fois en 2007, des données sur les

dépenses culturelles des municipalités québécoises; toutefois, à cause de la structure de la comptabilité municipale en vigueur à ce moment, les frais de financement n'ont pu être mesurés puisque les municipalités ne disposaient pas de cette information. Or, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a modifié son modèle en 2008 et les municipalités sont maintenant

en mesure de fournir cette information. Ajoutés aux services rendus et aux frais généraux, les frais de financement viennent compléter les catégories de dépenses mesurées par l'enquête. La comparabilité des données de 2009 avec celles de 2008 est parfaite. Une comparaison partielle peut être faite avec les données de 2007 pour les services rendus et les frais de gestion.

La couverture des dépenses publiques

Les dépenses publiques au titre de la culture sont effectuées par les trois paliers d'administration publique. Les dépenses du gouvernement du Canada au Québec⁴ et du gouvernement du Québec⁵ sont déjà connues. Avec l'enquête sur les dépenses des municipalités, on peut maintenant dresser un portrait complet et détaillé, ou presque⁶, des dépenses publiques au titre de la culture.

Le Québec compte cinq catégories d'organismes municipaux⁷ :

- les municipalités locales;
- les municipalités régionales de comté;
- les communautés métropolitaines;
- les régies inter-municipales;
- les organismes publics de transport en commun.

L'enquête sur les dépenses publiques au titre de la culture des municipalités ne s'adresse qu'aux municipalités locales. De par leurs mandats respectifs, les autres organismes municipaux, en particulier les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines, sont aussi susceptibles d'encourir des dépenses au titre de la culture. Cependant, seules les municipalités locales ont un pouvoir de taxation qui leur est attribué par la loi; les dépenses culturelles des municipalités régionales de comté (MRC) et des communautés métropolitaines sont financées au moyen de transferts ou quotes-parts versées par les municipalités locales à ces organismes. On peut donc en déduire que la très grande majorité des dépenses culturelles des administrations locales sont captées par l'enquête. Il est par ailleurs possible qu'une part importante de ces sommes transférées ne puisse être répartie par domaine culturel, et que les montants correspondants soient comptabilisés dans la catégorie des dépenses non réparties.

Il est aussi possible que les municipalités régionales de comté (MRC) obtiennent des subventions du gouvernement du Québec. Par exemple, des subventions du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), en vertu des ententes de développement culturel, ou du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), en vertu des pactes ruraux. Les dépenses des MRC à des fins culturelles ne sont évidemment pas comptabilisées ici, mais elles le sont dans les dépenses de l'Administration publique québécoise au titre de la culture. Ici encore, ces sommes transférées ne pourront être réparties par domaine culturel qu'en questionnant directement les MRC; les montants correspondants sont comptabilisés dans la catégorie des dépenses non réparties.

Ainsi, il semble que l'ensemble des dépenses culturelles des administrations publiques sont maintenant captées par l'une ou l'autre des enquêtes de l'Observatoire et de Statistique Canada, et ce, même si une partie de ces dépenses ne peut être répartie par domaine culturel.

Lien avec le rapport financier du MAMROT

Les municipalités du Québec fournissent annuellement un rapport financier au MAMROT. Ce rapport financier⁸ fournit quelques données sur les dépenses culturelles totales de fonctionnement par domaine culturel :

- les centres communautaires;
- les bibliothèques;
- le patrimoine (musées);
- le patrimoine (autres ressources du patrimoine);
- les autres dépenses culturelles.

Le lecteur qui fera le parallèle entre les données publiées dans ce bulletin et celles du MAMROT y trouvera des différences; le MAMROT rapporte

des dépenses totales de fonctionnement de 564,4 M\$ en 2009, alors que l'enquête évalue les dépenses en services rendus à 550,9 M\$ pour la même année et les dépenses totales à 686,2 M\$. Cette différence s'explique principalement par le fait que certaines dépenses sont considérées comme culturelles aux fins de cette enquête, alors qu'elles sont consignées ailleurs dans la comptabilité municipale à la source des données du MAMROT. Par exemple, il arrivera que des dépenses en patrimoine soient comptabilisées dans les dépenses en aménagement, urbanisme et développement, ou que l'on produise des brochures et des affiches pour un événement culturel qui seront inscrites dans les dépenses d'administration générale. Il arrivera aussi que les opérations relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile lors d'un festival soient comptabilisées parmi les dépenses de sécurité publique. Notons ici qu'il ne s'agit que d'exemples et qu'il est possible que, dans certaines municipalités, ces dépenses soient considérées comme culturelles dans la comptabilité municipale.

Cela illustre clairement l'un des objectifs de l'enquête, soit de capter toutes les dépenses culturelles des municipalités et d'en détailler le plus possible la répartition par domaine.

Méthode, concepts et définitions

La méthode consiste essentiellement à retracer les dépenses, par catégorie, de chaque domaine culturel. Il ne s'agit pas d'un exercice comptable au sens strict, mais d'un instrument de mesure, aussi fiable que possible, applicable aux dépenses culturelles municipales au Québec.

Ce travail respecte le *Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec*⁹, utilisé par l'OCCQ dans tous ses travaux de production statistique. Cependant, nous avons dû regrouper certains domaines culturels, compte tenu de la capacité des municipalités à retracer l'information. La

4. Voir OCCQ www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/culture_comnrc/depense_culture/gouv_federal/index.htm consulté le 6 avril 2011.

5. Voir OCCQ, www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/culture_comnrc/depense_culture/gouvernement_que/index.htm consulté le 6 avril 2011.

6. Statistique Canada diffuse des données sommaires sur les dépenses des municipalités; ces données sont fortement inspirées du rapport financier du MAMROT. Cependant, les données sur les transferts entre gouvernements ne sont pas toutes publiées et il n'est pas possible de dresser ici un portrait complet.

7. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Manuel de la présentation de l'information financière municipale, www.mamrot.gouv.qc.ca/finances-indicateurs-de-gestion-et-fiscalite/information-financiere/presentation-de-linformation-financiere/manuel/ consulté le 6 avril 2011.

8. Les résultats de 2009 sont disponibles à www.mamrot.gouv.qc.ca/finances-indicateurs-de-gestion-et-fiscalite/information-financiere/profil-financier-et-autres-publications/rapport-financier-des-organismes-municipaux/exercice-financier-2009/ consulté le 6 avril 2011.

méthode, élaborée lors du projet pilote, repose sur une approche pratique et applicable par tous, à partir des usages des professionnels de la gestion culturelle municipale chez la majorité des participants.

Le présent document ne fait état que des dépenses comptabilisées, quelles qu'elles soient. Ainsi, les services rendus non comptabilisés ou toute autre dépense non comptabilisée n'ont pas fait l'objet d'une estimation et ne sont pas pris en compte.

Le projet consiste à ventiler les dépenses de fonctionnement des municipalités par catégorie. En conséquence, les dépenses d'investissement ne sont pas colligées dans ce projet.

L'analyse présente les dépenses municipales en culture à la fois par catégorie de dépenses et selon la source de financement de ces dépenses (les revenus).

Les dépenses municipales au titre de la culture ont trois sources principales de financement. D'abord, la « contribution municipale » tirée des impôts fonciers et des taxes municipales est assumée par tous les citoyens de la municipalité. Ensuite, les revenus tirés des utilisateurs de services municipaux par la tarification d'activités ou la « vente de biens et services ». Enfin, les « subventions » octroyées par les gouvernements fédéral et provincial sont à la charge de la population québécoise ou canadienne selon l'origine de la subvention. Certaines municipalités ont à l'occasion une quatrième source de financement (« autres revenus »), quoique cela demeure marginal pour l'ensemble des municipalités observées; on y retrouve entre autres la quote-part de municipalités liées versée à leur municipalité centrale pour des dépenses d'agglomération.

Du côté des dépenses, l'analyse distingue trois grands genres de dépenses. D'abord, les « services rendus » à la population qui sont présentés de deux façons différentes, soit par domaine culturel et par catégorie de dépenses. Ensuite, le second genre de dépense concerne les « frais de financement et d'amortissement »

qui comprennent le service de la dette (intérêts et amortissement des immobilisations) lié à l'ensemble des activités culturelles. Enfin, le troisième genre de dépenses concerne les « frais généraux » qui comprennent le montant des frais généraux imputables à la culture; ce montant fait l'objet d'une estimation proportionnelle au poids des dépenses culturelles dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la municipalité. Un algorithme particulier a été développé pour en estimer la valeur.

Les dépenses en services rendus sont présentées par domaine culturel et les domaines ou regroupements de domaines suivants ont été retenus.

- **Les bibliothèques** – Les données de ce domaine sont tirées de *l'Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques du Québec 2009* réalisée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

- **Les arts et lettres** – Il s'agit d'un regroupement de domaines qui inclut les arts visuels, les métiers d'art et les arts médiatiques, les arts de la scène, la littérature et le multimédia. On y trouve les dépenses d'activités culturelles ayant un caractère de permanence.

- **Les festivals et événements culturels** – Ce domaine regroupe les dépenses engagées pour la tenue d'une manifestation culturelle et artistique publique (festival ou autre) d'une durée déterminée, généralement organisée de manière récurrente (ex. : chaque année), durant laquelle sont présentées des activités culturelles dans un but de promotion ou de diffusion d'une discipline, d'un genre ou d'une thématique en particulier, dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art et des arts médiatiques, des arts de la scène, du patrimoine, des institutions muséales et des archives, des bibliothèques, du livre, du périodique, de l'enregistrement sonore, du cinéma et de l'audiovisuel, de la radio et de la télévision, du multimédia, de l'architecture et du design, de la publicité et des relations publiques, des activités culturelles et artistiques multidisciplinaires et de l'inter-culturalisme.

- **Les événements à composante culturelle** – Ce domaine regroupe les dépenses liées à l'organisation d'événements de tout genre qui comportent une composante artistique ou culturelle importante et nettement définie (ex. : un spectacle dans le cadre du Festival des petits fruits).

- **Les loisirs culturels et scientifiques** – Ce domaine regroupe les dépenses engagées pour soutenir l'expression artistique ou scientifique pratiquée comme loisir, c'est-à-dire en dehors de toute contrainte scolaire ou professionnelle dans les domaines suivants : astronomie, arts visuels, chant devant auditoire, chant choral, conte, danse, écriture, généalogie, métiers d'art, musique instrumentale, photographie, théâtre, vidéo.

- **Le patrimoine, l'art public et le design** – Ce domaine regroupe les dépenses relatives à l'exploitation de centres d'interprétation du patrimoine, des institutions muséales, des sociétés d'histoire et autres institutions publiques ou privées. On y inclut également les dépenses relatives à l'acquisition et l'entretien d'œuvres d'art originales conçues expressément pour être intégrées à l'architecture d'un édifice donné ou d'un lieu public donné (parvis, hall, parc, place publique, etc.), ainsi que les dépenses de fonctionnement relatives au design, à la restauration d'édifices patrimoniaux, à des travaux archéologiques, à la mise en valeur d'arrondissements historiques, à la mise en place et à la restauration de monuments ou de plaques historiques et commémoratifs.

- **La conservation d'archives historiques** – Ce domaine comprend, d'une part, les dépenses consacrées à la préservation des fonds d'archives historiques de la municipalité et, d'autre part, les coûts relatifs aux subventions versées à des centres privés de conservation, de restauration et d'exposition d'archives et autres artefacts historiques.

- **Une catégorie intitulée « dépenses non réparties »** regroupe les dépenses relatives à tous les domaines précités, sauf les bibliothèques, et que la municipalité ne pouvait détailler.

9. Institut de la statistique du Québec, *Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec*, 2004, 141 p.



OBSERVATOIRE
DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS
DU QUÉBEC

La version PDF de ce document
est consultable à l'adresse suivante :
www.stat.gouv.qc.ca/observatoire.

Pour tout renseignement

Marie-Hélène Provençal
418 691-2414, poste 3171
marie-helene.provençal@stat.gouv.qc.ca

Observatoire de la culture et des communications

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage,
Québec (Québec) G1R 5T4
418 691-2414
observatoire@stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal

ISSN : 1925-4199 (version imprimée)

ISSN : 1925-4202 (en ligne)

© Gouvernement du Québec,

Institut de la statistique du Québec, 2011

Les dépenses en services rendus sont aussi présentées selon les catégories de dépenses suivantes :

- **Les salaires et les avantages sociaux** – Ils correspondent au total des salaires versés (personnel régulier, contractuel et autres), y compris les avantages sociaux. Cela inclut les employés de la municipalité prêtés à une corporation si la municipalité continue à payer les salaires et les avantages sociaux des personnes concernées durant la période du prêt.
- **Les subventions accordées** – Elles correspondent au total des subventions versées sans contrepartie de la part de la personne ou du groupe receveur. Dans les cas où une subvention est accordée de façon globale à un événement comportant un volet culturel, cela ne comprend que le montant correspondant au prorata du volet culturel dans l'ensemble de la manifestation (budget culturel/budget de l'événement). Inclut les subventions à un OBNL, par exemple un organisme de promotion touristique, à des fins culturelles uniquement (ex. : la promotion d'un événement culturel).
- **Les cachets d'artistes et les honoraires** – Ils correspondent aux montants versés en cachets d'artistes ainsi que les montants versés en honoraires pour la production d'un bien ou service. Cela inclut les montants figurant à la comptabilité municipale pour l'octroi de mandats à des OBNL qui agissent pour et au nom de la municipalité lors d'activités culturelles (gestion de salle de spectacles, etc.). Seuls les montants figurant à la comptabilité municipale sont inclus et non la valeur totale des activités (revenus de billetterie, etc.) de l'OBNL.
- **L'achat de biens et services** – Correspond aux dépenses en achat de biens et services, excluant l'entretien des immeubles.
- **Les autres dépenses** – Elles correspondent aux frais de locaux, aux crédits de taxes et à la quote-part versée aux organismes supramunicipaux. Les frais de locaux correspondent à la subvention indirecte qu'un organisme reçoit, soit en ne payant pas le loyer réel résultant de l'occupation d'un local appartenant à la municipalité, soit en l'occupant gratuitement. L'exemption (crédit) de taxes correspond aux montants de taxes non perçus par la municipalité auprès des organismes qui se sont prévalus des dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale à cet égard. Les municipalités contribuent, au moyen de transferts (quotes-parts), aux dépenses des organismes supramunicipaux que sont les MRC et les communautés métropolitaines; elles ne comprennent que les montants entièrement dédiés à des dépenses culturelles.
- **L'entretien des immeubles et autres services municipaux** – Il correspond aux dépenses au titre de la culture des autres services de la municipalité qui n'ont pu être réparties par catégorie de dépenses.

Notice suggérée pour mentionner cet article dans une bibliographie ou en reproduire un extrait :

BERNIER, Serge (2011). « Les dépenses culturelles des municipalités en 2009 », *Optique culture*, n° 5, Québec, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, mai, 20 p. [En ligne :] www.stat.gouv.qc.ca/observatoire.

